

Exp. M<sup>me</sup> LILAMAND Doble

Le 2.6.19

18, Col de la Carrière

13.800 Isles

à Maître GREGOIRE  
Office Notariale

Bateau Blanc

26, Chemin Paradis

13500 Martinique

Objet : Mise en demeure de réaliser une donation.

Maître,

Nous <sup>vous</sup> avons rencontré début 2019, pour réaliser une donation en nu-propriété, (je conserve les loyers en usufruit) d'une maison sise "51, Av. H. Boucher" à Isles, à la hauteur de 3 fois 50.000 € pour mes petits enfants : Magali Mathias Patrick AUBERT et Lionel AUBERT. Sachant que la maison vaut 240.000 €, ce qui me laisserait 90.000 €.

Ma petite fille a renoncé à sa part, et vous avez dû poursuivre la donation au profit de mes 2 petits enfants.

Nous avez encaissé 450 € d'avance le 4.3.19

Mais, le 12.05.19 vous avez décidé de suspendre  
cette donation au prétexte qu'un avocat (qui  
n'est pas le mien) car je n'en ai pas besoin)  
Maître Milanini s'y opposerait.

Je vous ai rencontré ce jour là, car je  
voulais personnellement m'opposer à l'action de  
cet avocat.

Mais vous n'avez pas tenu compte de mes  
demandes, alors que je suis votre cliente, et à  
la place, vous n'avez qu'écouté ma petite fille,  
qui résident à Paris n'est pas la mieux placée  
pour juger de mes besoins.

Je vous rappelle que je suis votre cliente  
et je vous mets en demeure, hélas, de poursuivre  
cette donation avec diligence.

Avec tout mes remerciements pour votre  
compréhension, je vous prie d'agréer, Maître,  
mes salutations déférentes

Dilamaud

copie : Ordre des notaires.